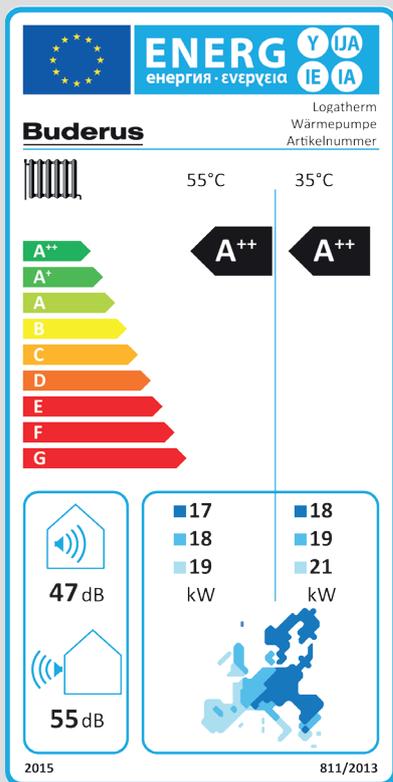


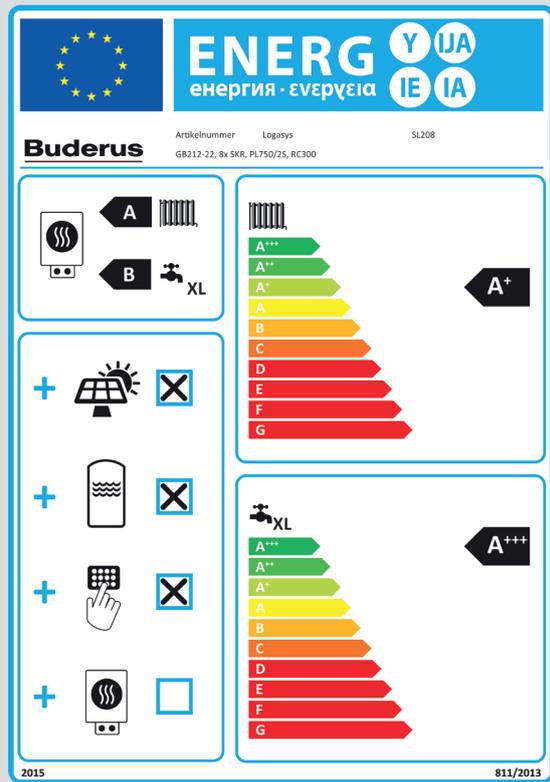


Buderus

Avec Buderus, la nouvelle « ordonnance sur l'énergie d'efficience énergétique » est très simple.



Label de produit



Label de système

- 2-3 Aperçu
- 4-5 Label de produit
- 6 Label de système
- 7 Solutions Buderus

Nouvelle ordonnance sur l'énergie d'efficience énergétique.

Les réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, de même que les aspirateurs par ex., l'ont déjà – un label d'efficience énergétique qui affiche et classe la consommation d'énergie des appareils. Désormais, les générateurs de chaleur et les ballons d'eau chaude sanitaire seront également dotés d'une étiquette similaire.

Les produits sont évalués d'un point de vue énergétique.

De même que pour les appareils électriques indiqués ci-dessus, les fabricants de générateurs de chaleur et de ballons d'eau chaude sanitaire à forte consommation d'énergie doivent, à partir du 26 septembre 2015, doter leurs produits du label ErP, autrement dit « Energy-related Products » ou produits liés à l'énergie. En Suisse, la nouvelle ordonnance entre en vigueur à partir du 1er août 2016.

Les systèmes sont dotés d'un label.

La directive européenne d'efficience énergétique précise également qu'à partir du 26.09.2015, outre les chaudières mazout et gaz, les pompes à chaleur, les modules de cogénération et les ballons d'eau chaude sanitaire (jusqu'à une puissance et un volume précis), les systèmes de chauffage doivent aussi être identifiés avec un label de système. En Suisse, le label de système est facultatif.

Par conséquent, le label d'efficience énergétique est valable pour les produits individuels de même que pour les combinaisons de systèmes avec packs complets adaptés et solutions de systèmes combinées.

Ensemble vers l'avenir.

Avec les nouvelles exigences minimales en matière d'efficience, l'ancienne technique du pouvoir calorifique inférieur sera généralement remplacée par la technique de condensation actuelle. N'hésitez pas à utiliser cet argument pour la vente !

Obligation de marquage :

- les produits et systèmes jusqu'à une puissance nominale de 70 kW ou un volume de 500 litres pour les ballons d'eau chaude sanitaire doivent être identifiés par un label d'efficience énergétique
- ce label est le même dans toute l'Europe pour tous les segments de produits correspondants (En Suisse à partir du 1er août 2016)
- les produits sont classés en 10 catégories – de A à G – en fonction de leur efficience énergétique

CE Exigences minimales dont l'efficience conforme à la loi sur les produits liés à la consommation d'énergie (EVPG)

Marquage avec le label d'efficience énergétique conforme à la loi sur le marquage des produits liés à la consommation d'énergie (EnVKG)

Chaudières (gaz, mazout, électriques)	0 – 400 kW	0 – 70 kW
Pompes à chaleur	0 – 400 kW	0 – 70 kW
Cogénération	0 – 400 kW < 50 kW _{el}	0 – 70 kW < 50 kW _{el}
Packs de systèmes	—	0 – 70 kW
Ballons ECS	jusqu'à 2.000 litres	jusqu'à 500 litres
Synthèse	L'installation de chaudières basse température jusqu'à 400 kW n'est plus autorisée à partir du 26 septembre 2015.*	Le label de système doit être mis à disposition du client final par l'entreprise spécialisée.*

* Exception : appareils B11 à affectation multiple

* Le label de produit est mis à disposition par Buderus.

La nouvelle ordonnance sur l'énergie est valable pour les produits suivants.

A partir du 26 septembre 2015 (en Suisse à partir du 1er août 2016), les chaudières et les pompes à chaleur fonctionnant aux énergies fossiles jusqu'à une puissance nominale de 400 kW, les modules de cogénération dont la puissance électrique est inférieure à 50 kW, les ballons d'eau chaude sanitaire et les ballons tampons jusqu'à un volume de 2.000 litres, ne pourront être mis en circulation en Europe que si les conditions requises en matière d'efficacité, de niveau sonore et d'isolation thermique (pour les ballons) sont respectées. La technique de condensation devient ainsi le standard minimum des appareils de

Le saviez-vous ?

Buderus offre une grande sécurité même pour la livraison des pièces de rechange. En règle générale, les pièces peuvent être fournies jusqu'à 15 ans après écoulement de l'article correspondant.

La condensation devient la technique standard suite aux conditions d'efficacité minimales.

L'échange n'est toutefois pas obligatoire ! L'efficacité étant plus faible, toute autre utilisation de chaudières* à pouvoir calorifique inférieur doit être évitée car cela entraînerait une consommation d'énergie plus importantes et des coûts d'exploitation plus élevés. Le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des appareils existants restent autorisés.

* Chaudières utilisées – exceptions autorisées conformément à la directive Eco Design en fonction de l'application. Veuillez nous contacter au cas par cas.

Obligation en cas d'affectation multiple à une cheminée.

Par contre, tous les appareils de chauffage de type ventouse à pouvoir calorifique inférieur, affectés à une même cheminée, ou appareils LAS, doivent être remplacés par des appareils à condensation dans le cas d'une modernisation. Dans ce cas, l'évacuation des condensats provenant des chaudières à condensation doit être prise en compte.



Chaudière gaz à condensation



Chaudière mazout à condensation



Ballon ECS avec capteur solaire



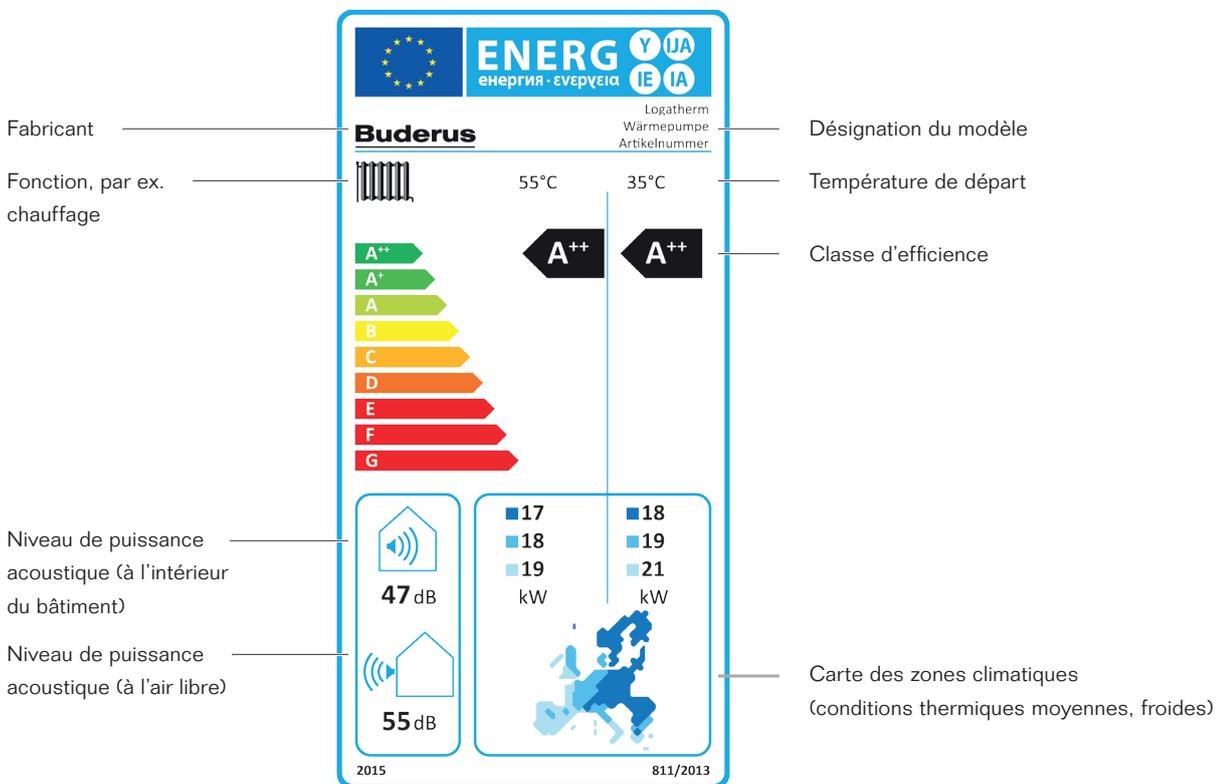
Pompe à chaleur

Définition du label de produit.

L'efficience du générateur de chaleur détermine le classement des produits. Le nouveau label placé sur les articles indique des informations complémentaires relatives au respect de l'environnement.

Classifications spécifiques.

Les générateurs de chaleurs sont actuellement répartis dans les classes d'efficience de A++ à G. Les classes A à G représentent différents modèles de chaudières traditionnelles alors que les classes A+ et A++ sont destinées à encourager l'application de la cogénération ou de systèmes conçus pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Les ballons d'eau chaude sanitaire sont uniquement répartis dans les classes A à G. Un nouveau classement entrera en vigueur à partir de 2019, avec des répartitions supplémentaires : pour les générateurs de chaleur A+++ et pour les ballons d'eau chaude sanitaire A+. Pour ces deux groupes de produits, les classes inférieures de E à G seront alors supprimées. L'efficience énergétique du chauffage et celle de la production d'eau chaude sanitaire représentent des valeurs déterminantes pour l'évaluation de l'efficience.



Définition du label de système.

Outre les labels de produits, les labels de systèmes pour combinaisons de produits fournissent de nombreux renseignements sur l'évaluation énergétique. Spécificité de ce principe : le système permet souvent d'améliorer l'efficience – grâce aux variantes de régulation ou à l'extension régénérative du système. Avec Buderus en tant que fournisseur de systèmes, le client est largement avantagé.

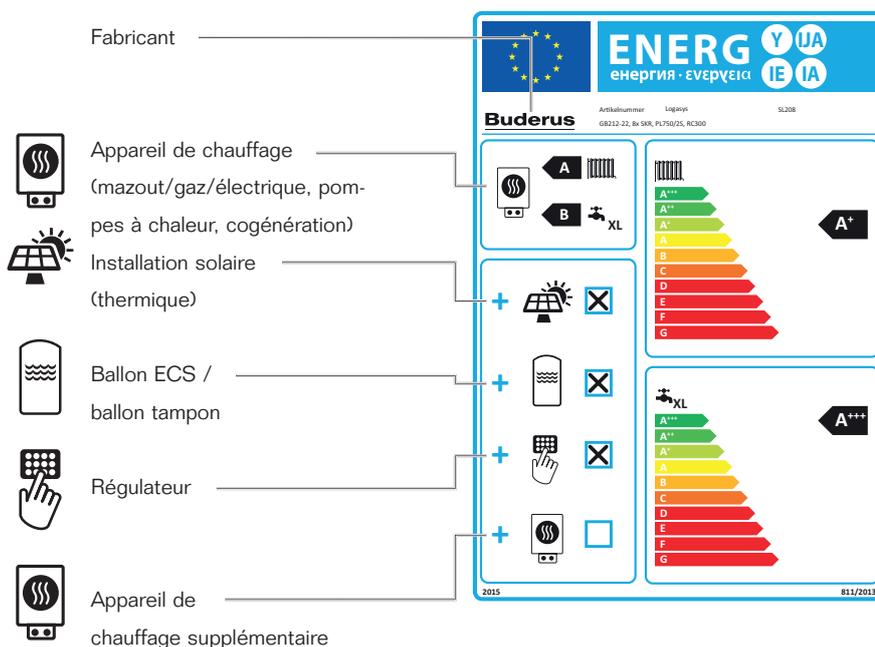
Evaluation au sein du système.

Un générateur de chaleur et un régulateur représentent à eux seuls un système de chauffage. En fonction des composants habituellement prévus pour un système, l'influence est calculée sur l'efficience du générateur de chaleur et par conséquent le classement du label.

Qui définit le classement du label ?

Le label est calculé par le fabricant des appareils concernés. Le calcul et la spécificité de chaque système sont effectués par le chauffagiste. En tant que fournisseur de systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'installations solaires, Buderus rend les choses très simples. Nous pouvons ainsi, dans le cadre de la mise au point d'un système de chauffage, mettre à disposition les fiches techniques appropriées, les résultats des calculs et les informations relatives au label. Pour les systèmes, Buderus est en mesure de mettre à disposition la totalité de la documentation relative au système, ce qui permet à l'installateur d'économiser un temps précieux pour les recherches, Buderus offre toujours la solution optimale pour satisfaire les souhaits individuels des systèmes de chauffage.

En Suisse, le label de système est facultatif. Nous recommandons le label de système. N'hésitez pas à nous contacter dans un cas d'application précis !



Buderus offre toujours la bonne solution.

Remplacez dès aujourd'hui les anciennes chaudières par la toute nouvelle génération de chaudières à condensation haute efficacité Buderus et choisissez un système de chauffage central équipé de la technique de condensation actuelle.

L'avenir : les nouvelles techniques de condensation.

Les chaudières dotées de la technique de condensation actuelle permettent d'obtenir un rendement global très élevé et de réduire les coûts liés à l'énergie jusqu'à 15 % par rapport à la technique traditionnelle du pouvoir calorifique inférieur – par rapport aux anciennes chaudières jusqu'à 25 %. Les chaudières à condensation Buderus sont nettement plus silencieuses, ne nécessitent généralement pas de chaufferie et permettent un réglage intuitif très simple grâce aux techniques de régulation et de communication actuelles. Leur structure compacte simplifie l'installation et la souplesse de raccordement facilite les économies de coûts de chauffage et d'énergie.

Buderus est à votre entière disposition !

Conseil, conception, produits, service. Avec Buderus comme partenaire, vous bénéficiez de la gamme complète. Et pouvez être sûrs que tout sera parfaitement coordonné, dès le départ.

Longue expérience.

Chez Buderus, la tradition a de l'avenir. Depuis plus de 275 ans nous favorisons, en tant que fournisseur de systèmes, le développement et l'amélioration de nouveaux processus et techniques de chauffage. Une telle expérience représente aujourd'hui une base solide pour des systèmes robustes et durables qui chaufferont demain encore avec la même efficacité.

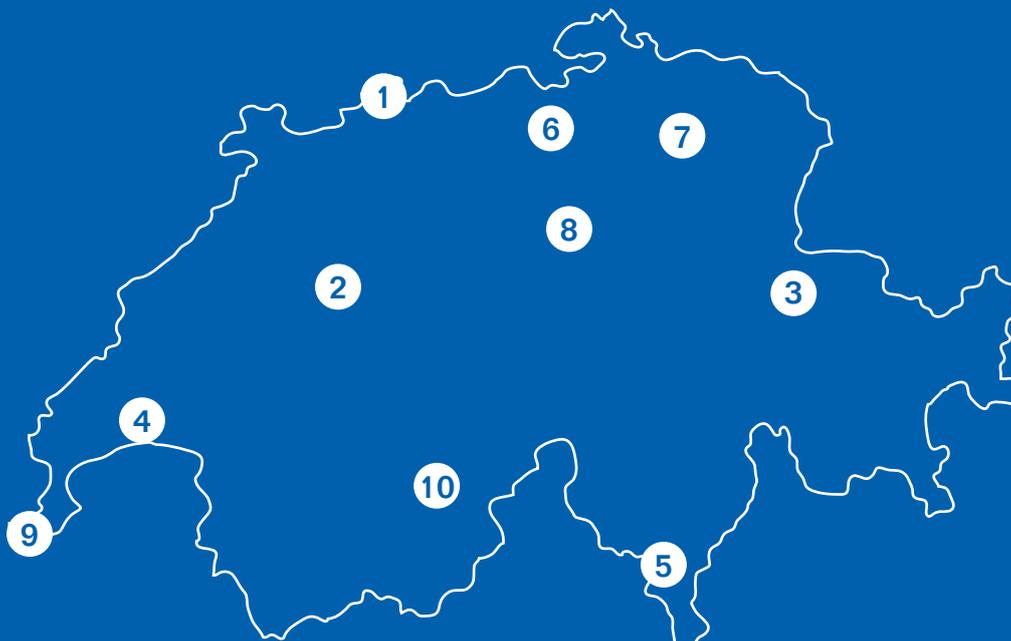
Priorité à la notion de systèmes.

Réfléchir sur la base de systèmes, c'est s'orienter vers l'avenir. Les composants ne sont pas uniquement considérés individuellement mais par rapport aux liens qui les unissent. Les experts en énergie de Buderus optimisent en permanence l'interaction de tous les composants pour faire des systèmes de chauffage Buderus ce qu'ils sont aujourd'hui : des solutions efficaces au top de la technique – représentant toujours plus que la somme de toutes les parties.

Principaux avantages des systèmes :

- technique de qualité supérieure résultant de l'expérience conjointe d'un fabricant et d'un grossiste
- tous les composants du système sont disponibles auprès d'un seul fournisseur
- interaction optimale de tous les composants
- orienté vers l'avenir grâce à l'intégration d'énergies régénératives et la possibilité d'extension ultérieure par des composants supplémentaires efficaces

Une technologie de chauffage de haute qualité exige une installation et un entretien professionnels. Buderus propose un programme complet mis en place exclusivement par votre installateur qui vous renseignera sur les techniques de chauffage Buderus. Contactez l'un de nos centres régionaux, bureaux de vente ou retrouvez-nous sur Internet.



Siège principal :

1 4133 Pratteln
Netzibodenstrasse 36
Tél. : 061 816 10 10
Fax : 061 816 10 60
info@buderus.ch
www.buderus.ch

Centres régionaux :

4 1023 Crissier
Route du Bois-Genoud 8
Tél. : 021 631 42 00
Fax : 021 631 42 50
crissier@buderus.ch

5 6814 Lamone
Centro Vedeggio 2
Tél. : 091 605 59 41
Fax : 091 605 38 62
lamone@buderus.ch

6 8957 Spreitenbach
Industriestrasse 130
Tél. : 056 418 18 18
Fax : 056 418 18 20
spreitenbach@buderus.ch

Bureaux de vente :

2 3008 Bern
Steigerhubelstrasse 3
Tél. : 031 370 20 20
Fax : 031 370 20 30
bern@buderus.ch

3 7000 Chur
Raschärenstrasse 48
Tél. : 081 353 43 50
Fax : 081 353 41 13
chur@buderus.ch

9 1227 Les Acacias
Route des Jeunes 5
Tél. : 022 343 34 07
Fax : 022 342 91 53
geneve@buderus.ch

10 3904 Naters
Furkastrasse 64
Tél. : 027 924 64 90
Fax : 027 924 64 91
naters@buderus.ch

7 9500 Wil
Flawilerstrasse 27
Tél. : 071 929 11 11
Fax : 071 929 11 00
wil@buderus.ch

Centres de service après-vente :

4 1023 Crissier
Route du Bois-Genoud 8
Tél. : 0844 844 890
Fax : 0844 844 895
crissier@buderus.ch

5 6814 Lamone
Centro Vedeggio 2
Tél. : 0844 866 866
Fax : 0844 866 870
lamone@buderus.ch

8 6312 Steinhausen
Sennweidstrasse 43
Tél. : 0844 855 877
Fax : 0844 822 855
steinhausen@buderus.ch

La chaleur est notre élément

6/16 (8737803506) – Sous réserves de modifications techniques.

imprimé en
suisse

Buderus